

Arrêté N° 2026-PG-015
LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE (sans examen professionnel)
Année 2026

Le Président du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses article L 413-6 et suivants et L 523-3,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 16,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion du 5 novembre 2020 portant élection du Président du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir,

Vu l'arrêté n° 2025-PG-088 du 6 octobre 2025 portant modification des lignes directrices de gestion pour la promotion interne auprès du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir à compter du 1^{er} janvier 2026,

Vu l'arrêté n° 2025-PG-091 du 16 octobre 2025 fixant la date limite de dépôts des dossiers de candidatures pour la promotion interne 2026 pour l'accès au grade d'agent de maîtrise sans examen professionnel au lundi 9 février 2026,

Considérant que cette promotion interne au grade d'agent de maîtrise sans examen professionnel n'est soumise à aucune règle de quota,

Considérant que **17** fonctionnaires ont été proposés par leurs employeurs,

Considérant que seuls 11 fonctionnaires proposés remplissent les conditions fixées aux articles 6-1° et 16 des décrets précités,

ARRETE

ARTICLE 1 : En application des articles 523-1 et 523-5 du code général de la fonction publique et de l'article 6-1° du décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié, la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'AGENT DE MAÎTRISE (sans examen professionnel) au titre de la promotion interne 2026 est arrêtée ainsi qu'il suit :

NOM	PRÉNOM	GENRE	EMPLOYEUR
BLANCHARD	JULIEN	H	MAIRIE DE LUCÉ
BRACQUEMOND	AURELIEN	H	MAIRIE DE CHATEAUDUN
CHALLE	HUGO	H	SYNDICAT DES EAUX DE RUFFIN
CHARLANNE	CARINE	F	MAIRIE DE HANCHES
DE ALMEIDA	CARLOS	H	MAIRIE LE COUDRAY
FAUVEL	AURELIEN	H	MAIRIE DE LUCÉ
GUERAULT	WILFRIED	H	MAIRIE LE COUDRAY
LEMONNIER	CLAUDE	H	MAIRIE DE LUCÉ
MEHAUN	NADIA	F	MAIRIE DE SAINT LUBIN DE LA HAYE
PACON	JEAN-LUC	H	MAIRIE DE LUCÉ
VENARD	STÉPHANE	H	CDC DES PORTES EURÉLIENNES IDF

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le

ID : 028-282800374-20260217-2026_PG_015-AR

ARTICLE 2 : La validité de la présente liste est de 2 ans à compter du 1^{er} mars 2026. L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Le candidat inscrit pour la première fois sur la liste d'aptitude, qui ne serait pas nommé dans un délai de 2 ans à compter de la date de publication du présent arrêté, pourra être réinscrit sur la liste d'aptitude pour une troisième année, s'il en a fait la demande écrite au Centre de Gestion d'Eure-et-Loir au moins un mois avant le 1^{er} mars 2028 ; il pourra être réinscrit pour une quatrième et dernière année s'il en a fait la demande un mois avant le 1^{er} mars 2029.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir, affiché dans les locaux du centre de gestion et notifié aux agents inscrits sur la présente liste d'aptitude.

Fait à LUISANT, le 17 février 2026



Le Président,

Bertrand MASSOT

La directrice du CDG, Mme BARRETT-JACQUET
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte,

Par un affichage 20 FEV. 2026

Par la transmission au contrôle de légalité le

..... 20 FEV. 2026

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à
compter de la présente

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application
informatique « Télérecours citoyens » accessible par le
site internet www.telerecours.fr.